

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 08 Mars 2021 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes** Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Aurore PELLIEU, Céline PRIGENT (arrivée à 19h19), Audrey MOUFLET.

**MM.** Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Patrice CUGNIERE, Frédéric FLAMAND.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Céline PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Laurent MAROT.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Mme Sophie LEROUX et Mme Aurore PELLIEU.

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 DECEMBRE 2020 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (14 pour, 1 abstention) d'approuver le compte-rendu de la réunion du 14 Décembre 2020.

## **2. PRÉSENTATION ÉTUDE DE SÉCURITÉ :**

M. le Maire laisse la parole à M. Armand GOSDA, de la société Ingénierie Sécurité Routière, pour présenter l'étude de sécurité routière réalisée en Décembre 2020 sur la Commune nécessaire pour le projet d'implantation de plateaux ralentisseurs.

## **3. CONVENTION TRIPARTITE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :**

*Arrivée de Mme Céline PRIGENT à 19h19.*

M. le Maire présente la convention tripartite réalisée par l'Association « La Sauvegarde du Patrimoine » qui unira la Communauté de Communes du Pays des Sources, la Commune et l'Association pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (12 pour, 3 abstentions) de valider ladite convention et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **4. MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLE 7-3 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier l'article 7-3 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif à la commission d'appel d'offres.

## **5. INSERTION ARTICLE 26 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : BULLETIN D'INFORMATIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (13 pour, 2 abstentions) de valider l'insertion de l'article 26 dans le règlement intérieur du Conseil Municipal relatif à l'espace d'expression des conseillers élus dans les bulletins d'informations.

## **6. POUVOIRS AU MAIRE SUR DÉCISION DE L'AUTORITÉ SUPÉRIEURE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (12 pour, 3 contre) de modifier la délibération de délégations de pouvoirs au Maire concernant la signature des marchés publics comme suit :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget suyant la réglementation en vigueur.

## **7. ÉLECTION MEMBRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Afin de régulariser l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal a élu, à mains levées à la demande de M. Frédéric FLAMAND, les membres suivants :

- **Liste « Avec vous, continuons à valoriser Lassigny » : 12 voix**

Titulaires :

M. José THIEBAUT

Mme Sophie LEROUX

Suppléants :

M. Denis DUTRIAUX

M. Bernard HOUYVET

- **Liste « Ensemble, redynamisons Lassigny » : 3 voix**

Titulaire :

M. Frédéric FLAMAND

Suppléante :

Mme Audrey MOUFLET

## **8. REFACTURATION TRAVAUX PAROISSE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander à la Paroisse (selon l'accord passé entre le Père Serge HALLETTE et la Mairie), le remboursement des factures concernant la réalisation de travaux complémentaires dans la salle paroissiale. Le montant total des travaux s'élève à 1 905,06 € TTC.

## **9. CONVENTION SEZEO (RUE DE LA MISACARD) :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le montant de l'opération concernant l'enfouissement et l'intégration des réseaux pour le futur projet de la rue de la Misacard, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec SEZEO et de lui laisser tous pouvoirs se rapportant à cette affaire.

#### **10. VENTE TERRAIN :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre à Mme Clotilde LUYEYE la parcelle cadastrée section H 1559, située rue de la Maladrerie, d'une contenance de 524 m<sup>2</sup>, pour un montant de 32 000 €.

#### **11. ACQUISITION DU TERRAIN DE M. FAY :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir une partie de la parcelle appartenant à M. Jean-Claude FAY, cadastrée section H 332, située rue de la Tour Roland, d'une contenance de 125 m<sup>2</sup>, pour un montant de 625 €.

#### **12. ACQUISITION DU TERRAIN DE MME FOURNIER :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle appartenant à Mme Renée FOURNIER, cadastrée section ZX12, située Chemin de voie de la Divette, d'une contenance de 1 006 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 000 €.

#### **13. PORTAGE DES BIENS DE L'OPÉRATION « PLACE DU SOUVENIR » PAR L'EPFLO :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue d'assurer la maîtrise foncière, l'acquisition et le portage de l'opération « Place du Souvenir » et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'EPFLO et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

#### **14. LOYERS COMMERÇANT (INSTANT COSY) :**

En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suspendre les loyers de l'hôtel-restaurant « L'Instant Cosy » (partie professionnelle) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et ce jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

#### **15. LOYERS COMMERÇANT (FOOD-TRUCK) :**

En raison du couvre-feu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exonérer le droit de place de M. Eric CANEVAL à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 et ce jusqu'à la fin du couvre-feu.

## 16. REFACTURATION PANNEAUX DE SIGNALISATION DES COMMERÇANTS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à procéder à la demande de paiement des panneaux de signalisations demandés par les commerçants selon leurs desideratas respectifs.

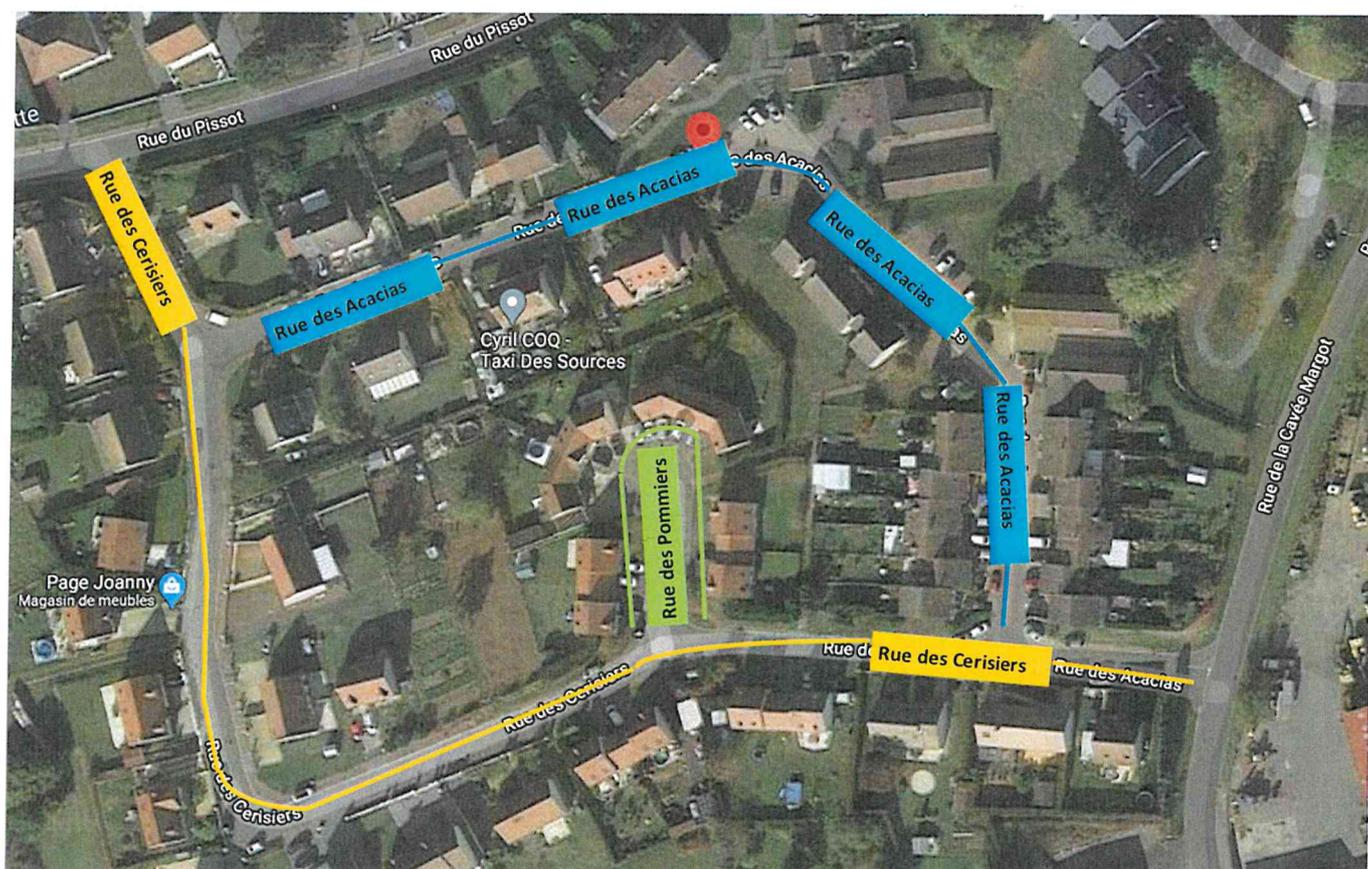
## 17. NOMINATION DE LA PLACE À LA POTIERE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer la Place où se situe le parc de jeux de la Potière « Place Nestor DEHEM ».

## 18. CHANGEMENT NOM DE RUES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (13 pour, 2 abstentions) de modifier le nom de rues des Acacias, Cerisiers et Pommiers afin de créer une harmonie logique et permettre aux différents Services de trouver une adresse plus facilement.

Les modifications se feront selon le plan ci-dessous :



## 19. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (14 pour, 1 abstention) de rembourser la facture concernant l'achat des objets du Téléthon à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, qui a avancé les frais, en leur versant une subvention exceptionnelle correspondant au montant de la facture.

15 MARS 2021



Le Maire,

Laurent MAROT